



Association à but non
lucratif (loi de Juillet 1901)

N° 01274
18/03/1952
Castres

Bonjour,

Vous faisiez partie de l'une de nos équipes techniques ou bien nous avons reçu votre candidature pour nos centres de vacances à Vieux-Boucau (Landes) pour l'été 2020. En conséquence, vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires pour vous inscrire ainsi qu'un bulletin de candidature.

Nous vous ferons savoir si votre candidature est retenue et les dates d'emploi que nous vous proposerons. Sans nouvelle de notre part, vous pourrez considérer que votre candidature n'a pas été retenue.

1 – CADRE DE TRAVAIL :

Nous fonctionnerons cette année encore sur les 2 centres : le Boucalais à partir de mars, et l'Abri-Côtier à partir de mai.

Vous pouvez postuler pour la totalité de la saison ou pour une partie. Pour la cuisine, nous fonctionnerons comme les dernières années en 'liaison froide', avec quelques préparations à l'Abri-Côtier, sans aucune au Boucalais.

2 – CONTRATS ET SALAIRES :

Les contrats de travail s'établiront dans le cadre de la convention collective de l'animation. Ils seront d'une durée de 20 à 35 h. Compte tenu de l'importante variabilité de la masse de travail, les heures seront lissées sur l'ensemble de la durée du contrat. Des heures complémentaires pourront être proposées. Conformément à la convention collective, elles seront rémunérées au tarif normal tant qu'elles n'excèdent pas 10 % du temps de travail prévu par le contrat. Au-delà de ces 10%, et dans la limite de 33%, les heures complémentaires seront facultatives et rémunérées avec une majoration de 25 %.

Les indemnités seront basées sur le SMIC (10.15 € au 1^{er} janvier). Il s'agit là d'indemnités brutes avant déduction des cotisations sociales selon le barème de la convention nationale de l'animation, auxquelles il faut rajouter l'indemnité de congés payés (10 %) et l'indemnité de précarité (10 %), et retirer l'éventuel prélèvement à la source pour l'impôt sur le revenu.

Sous certaines conditions, il sera possible de bénéficier d'avantages en nature (logement, nourriture et blanchissage).

3 – DIVERS :

Une formation HACCP devrait avoir lieu en début d'été. Cette formation sera obligatoire, gratuite, non rémunérée mais donnera lieu à une attestation.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.
Nous vous adressons nos cordiales salutations.

P/I'UMCV

François Ricardou

CENTRES DE VACANCES UMCV - VIEUX-BOUCAU PERSONNEL TECHNIQUE – PROFIL DES POSTES

COMPOSITION DE L'EQUIPE

- 1 coordinatrice.
- 2 à 3 cuisiniers(ères).
- 6 à 8 employé(e)s de collectivité (ménage, plonge, ...).
- 1 agent d'entretien des bâtiments.

LE CUISINIER :

- Est formé aux protocoles HACCP.
- Est titulaire, d'un CAP ou BEP ou d'un BAC PRO et a déjà une expérience. Cette expérience pourra être valorisable.
- Applique le Plan de Maîtrise Sanitaire.
- Réceptionne et contrôle le stockage des marchandises (chaîne du froid, dates de péremption, ...).
- Réalise la mise en place en fonction des menus du jour (buffets ou plats).
- Tient à jour les stocks avec la coordinatrice

L'EMPLOYE DE COLLECTIVITE :

- Pas de qualification obligatoire, mais une formation 'HACCP' sera réalisée en interne.
- Applique le Plan de Maîtrise Sanitaire.
- Fait le ménage : balayer, aspirer, laver les sols, épousseter et essuyer meubles et appareils, laver les vitres, ...
- Entretien plusieurs fois par jour les sanitaires (WC, douches, lavabos).
- Participe au service des repas : service et/ou approvisionnement des buffets, nettoyage salle, ...
- Exécute la plonge et le rangement des plats, assiettes, couverts, containers.

L'AGENT D'ENTRETIEN :

- Permis B nécessaire
- Aucune qualification particulière exigée, mais expérience dans ce domaine souhaitée.
- Avant les séjours : chargé de l'entretien général des extérieurs : fauchage, taille des haies, enlèvement des feuilles mortes, herbes, branches et déchets ; de la réception des colis ; de la vérification générale des installations : état de la literie, des sanitaires, des appareils ; de menues réparations ; de peintures, ... aide à l'installation du matériel extérieur : tentes, tables, chaises, ...
- Pendant les séjours : chargé du petit entretien : changements d'ampoules, petit entretien, raccords de peinture, petites réparations, débouchage de canalisations, entretien des extérieurs, évacuation des poubelles et détritiques divers, entretien du parc de trottinettes, ...
- A la fin des séjours : aide aux divers rangements et au stockage du matériel extérieur : tentes, tables, chaises, ...

POUR L'ENSEMBLE DE L'EQUIPE :

- Exigences particulières : avoir la capacité physique d'effectuer les tâches demandées, supporter les odeurs désagréables, savoir s'adapter à des situations imprévues, connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité, travailler en équipe, supporter le port de gants, masques, tenues de travail, ..., savoir utiliser les machines, utiliser des produits irritants (solvants, décapants, nettoyeurs) en appliquant les règles de sécurité.
- Journée de travail : celle-ci est d'environ sept heures ; les horaires sont variables en fonction des activités des groupes accueillis. Les roulements pour les journées de repos sont établis sous la responsabilité du directeur.

Ce document n'est pas contractuel. Les plans de travail établis par la coordinatrice peuvent être différents en fonction du projet pédagogique et de diverses contraintes.

Nous vous invitons à visiter la page www.umcv.fr/index.php?rubrique=22459 sur notre site pour vous faire une idée de la qualité d'accueil que nous voulons mettre en place.